

Informations de base

**2019/2679(DEA)**

DEA - Procédure d'acte délégué

Date jusqu'à laquelle les contreparties pourront continuer à appliquer leurs procédures de gestion des risques pour certains contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale

Complétant [2010/0250\(COD\)](#)

**Subject**

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur